

## NIVELLEMENT PAR LE BAS

La hausse automatique du SMIC a conduit à relever le 1er mai 2022 le traitement minimum dans la fonction publique afin d'éviter que les agent-es et les contrôleurs/contrôleuse du bas de l'échelle ne soient rémunéré-es en dessous du SMIC.

À la simple lecture de la mesure certain-es pourraient être tenté-es d'apprécier, mais il y a une conséquence directe dont il faut prendre conscience :

- Les sept premiers échelons d'Agent Administratif C1
- Les trois premiers échelons d'Agent administratif C2
- Les deux premiers échelons de Contrôleur administratif C2

**sont dès lors tous au même indice majoré : 352 !**

Cela veut dire concrètement que tous les fonctionnaires de ces différents échelons perçoivent TOUS et TOUTES le même traitement.

**Or comme le spécifie l'article L.522-2 du Code général de la Fonction Publique :** "L'avancement d'échelon est accordé de plein droit. Il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. il est fonction de l'ancienneté. Il se traduit par une AUGMENTATION DE TRAITEMENT".

En ignorant sciemment cette disposition légale, le gouvernement instaure l'Avancement à Traitement **INCHANGÉ !**

**Le syndicat national CGT Finances Publiques, après avoir alerté sur cette disposition ILLÉGALE, vient d'engager un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État à l'encontre du décret gouvernemental qui ignore les dispositions du code général de la fonction publique.**

## INDICE DE PAUPÉRISATION

On en parle depuis des mois mais **l'inflation s'emball**e et va atteindre les 6 % prochainement et peut-être 7 % d'ici la fin de l'année.

Face à cette accélération de la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui approche maintenant les 25 % sur 20 ans, le gouvernement a acté une **hausse de 3,5 % du point d'indice** à compter du premier juillet. **Même avec l'effondrement du niveau de mathématiques chez nos concitoyens, on voit que cette hausse ne fait que limiter la casse, avec un recul d'au moins 2,5 % en 2022 !**

Nous allons donc bien encore une fois voir baisser la valeur réelle de nos rémunérations...

Autre signal fort, cette revalorisation est inférieure à celle des pensions qui sera de 4 %. Encore un signal

fort de la reconnaissance de la valeur du travail des fonctionnaires.

Bref, si dans le contexte actuel quelques dizaines d'euros en plus sur la fiche de paye seront évidemment bienvenues, **il nous appartient de continuer d'exiger une revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % !**

## IL VA Y AVOIR DES MORTS

C'est par ces mots qu'une camarade infirmière de Saint Nazaire envisageait la situation estivale aux Urgences. Face à la pénurie d'emplois et de moyens, le nouveau ministre de la Santé préconise le tri des patient-es et la fermeture de services ! Bref, on acte la dégradation sans y faire face.

**LA SATURATION DES URGENCES  
BOOSTE LE TRAVAIL SAISONNIER**



Le tri par téléphone des malades avant admission aux urgences ne répond pas aux exigences d'un véritable service public de santé. En voulant privilégier les urgences vitales, le système comptera les mort-es qui n'auront pas pu être convaincant-es au téléphone sans parler des retards de prise en charge préjudiciables, du stress, des frais financiers...

Ce mode de fonctionnement risque fort de surcharger d'appels les Centres 15 et autres SAS déjà au bord de la rupture dans de nombreux départements. La réponse aux besoins de santé de la population, nécessite un service public hospitalier et un système de soins primaires complémentaires, de haut niveau, assurant la proximité, débarrassés des intérêts financiers privés.

<https://lacgt44.fr/spip.php?article3278>